

L'outil d'auto-évaluation des capacités d'asile

Face à la pression exercée par l'augmentation des situations de déplacements forcés, le nombre croissant de demandes d'asile et la gestion des mouvements mixtes des migrants et réfugiés, le développement des capacités en matière d'asile est une réponse essentielle pour relever les défis actuels auxquels sont confrontés les États. Ceci doit au préalable être fondé sur une évaluation approfondie des capacités d'asile, y compris des forces et des faiblesses existantes. C'est ce que propose l'**outil d'auto-évaluation des capacités d'asile**.

QU'EST-CE ?

L'outil fournit une méthodologie détaillée et concrète permettant de conduire une évaluation approfondie des cadres normatif et institutionnel d'un système d'asile mais aussi des procédures, infrastructures et des ressources humaines dédiées au traitement et à la gestion des dossiers.

Il est composé d'un **guide** explicatif et d'un **questionnaire** modulable qui est à utiliser comme la méthode clé d'analyse. Son usage permet d'obtenir des informations précises sur les forces et faiblesses du système d'asile du pays.

À QUI EST-IL DESTINÉ ?

L'outil est destiné aux autorités en charge de garantir l'accès à l'asile et de déterminer le droit à la protection internationale. Pour réaliser l'évaluation, l'engagement d'une diversité de parties prenantes au-delà des autorités d'asile est recommandé (autres ministères, autorités judiciaires, bailleurs et banques de développement, organisations internationales et régionales, acteurs de la société civile, secteur privé, réfugiés et demandeurs d'asile).

QUEL USAGE ?

L'outil peut être utilisé chaque fois qu'une initiative de développement des capacités d'asile est prévue dans un pays ; y compris lorsque les autorités ont débuté la mise en place d'un système national de détermination du statut de réfugié (DSR) ou que des difficultés ont été identifiées. Par exemple : un cadre juridique obsolète, des procédures d'asile longues, des arriérés de demandes en première instance et en appel, des plaintes concernant la qualité des procédures ou un besoin d'amélioration des processus existants.



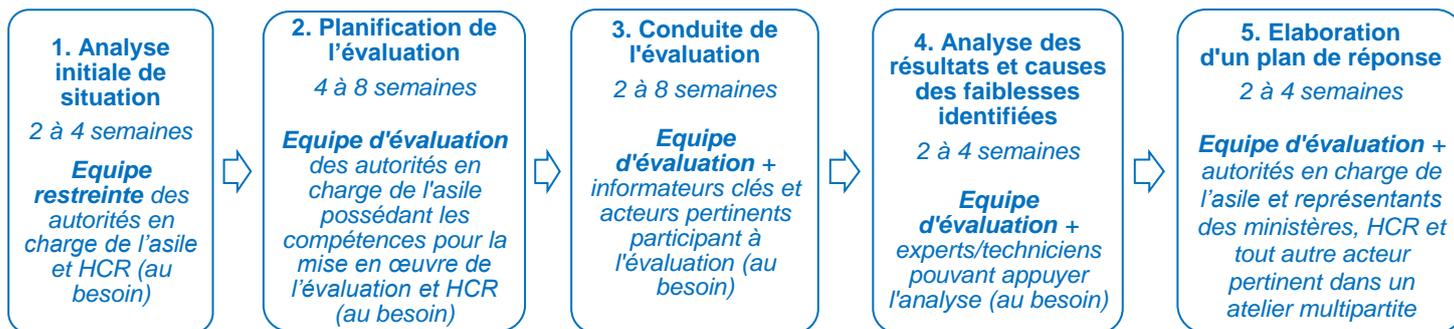
Caractéristiques

Flexibilité

L'outil d'auto-évaluation peut être adapté à tout contexte et à tout système d'asile. Son questionnaire est ajustable suivant la taille et les objectifs de l'évaluation grâce aux cinq modules optionnels. Par ailleurs, il est possible de remplir le questionnaire comme une enquête ou dans le cadre d'un processus collaboratif impliquant une diversité d'acteurs. Enfin, l'outil peut être réutilisé autant de fois que nécessaires ; permettant une comparaison dans le temps des résultats obtenus.

Durée du processus

La durée du processus dépend du contexte, de la taille et des objectifs de l'évaluation. Depuis l'analyse de situation initiale jusqu'au développement précis d'un projet de développement des capacités d'asile, il est nécessaire de prévoir entre trois et cinq mois. Les différentes étapes sont détaillées ci-après :



Investissement requis

Les ressources nécessaires pour conduire une auto-évaluation des capacités d'asile dépendent du contexte, de la taille et des objectifs de l'évaluation. Toutefois, les besoins financiers requis sont minimes. Seule la tenue d'un atelier de validation des résultats de l'évaluation est recommandée (1 à 2 jours). En termes de capacités techniques et ressources humaines, il est conseillé qu'une petite équipe d'agents ou de fonctionnaires se consacre à l'intégralité du processus. Ceci peut être réalisé conjointement aux attributions et tâches habituelles. Le HCR peut également soutenir le processus à travers la mise à disposition d'experts.

Résultats

L'outil d'auto-évaluation aide à identifier les domaines clés du système d'asile qui doivent être renforcés. Les résultats de l'évaluation devraient ensuite être utilisés pour élaborer un plan de réponse prioritaire en matière de développement des capacités d'asile fondé sur des données probantes et chiffrées. Avec la mise en œuvre de ce plan, il sera possible de renforcer durablement les cadres normatif et institutionnel du pays, permettant un traitement efficace et équitable des demandes d'asile. Le tout facilitera l'identification, dans un délai raisonnable, des personnes à besoin ou non de protection internationale.